

maximums. Qu'est-il arrivé? Il a supprimé et les subventions et les plafonds. Quand? Au début de la récolte...

Le très hon. M. GARDINER: Douze mois après que vous avez affirmé qu'il fallait les supprimer.

M. BRACKEN: Ou à la fin de la saison? Non, au beau milieu de la récolte, soit le 20 octobre, si j'ai bonne mémoire. Le prix de ces céréales était à la baisse; les cultivateurs qui en avaient vendu avaient dû se contenter des prix du marché à la baisse. Le lendemain, les prix ayant monté, en certains cas de 50 p. 100, les cultivateurs qui ont vendu leurs produits après cette date ont encaissé plus d'argent que ceux qui les avaient vendu antérieurement. Jusqu'à ce jour-là, l'avoine se vendait 65c. le boisseau; par la suite, la moyenne s'est établie à 85c. L'avoine a rapporté 65c. à Jean Lebrun tandis que le lendemain, du fait que le Gouvernement a pris les mesures en question, Jacques Leblanc a touché 85c. le boisseau. Cette injustice a pour cause les bévues du régime de l'heure.

La veille de la suppression de la régie, l'orge de bonne qualité se payait 95c., le lendemain, \$1.35, prix qui s'est maintenu à près de \$1.25. Les cultivateurs qui ont vendu leur avoine et leur orge pendant que la régie demeurait en vigueur ont donc perdu respectivement 20c. et 30c. le boisseau, c'est-à-dire, un total de 7 millions de dollars dans le premier cas et de 14 millions dans l'autre.

Comme le Gouvernement n'a jamais révélé pourquoi il a pris une telle décision à ce moment-là, je le prie maintenant de nous indiquer les motifs qui l'animaient. Les cultivateurs du pays attendent la réponse qu'il n'a jamais donnée. Rien ne justifiait la ligne de conduite adoptée à cette époque.

Et comment l'industrie du bétail a-t-elle réagi? Etant donné les contrats officiels concernant la vente de fortes quantités de nos produits agricoles à la Grande-Bretagne moyennant un prix fixe, les cultivateurs devaient se contenter de cours plus ou moins déterminés à l'avance pour ce qu'ils avaient à vendre. A ce moment-là, le Gouvernement a autorisé une majoration de 50 p. 100 à l'égard du prix de la provende; les industries bovine, porcine, avicole et laitière, en un mot, la plupart des entreprises agricoles, loin de réaliser des bénéfices, subissaient parfois des pertes. En conséquence, plusieurs exploitants abandonnent l'élevage du bétail, industrie qui est en train de périliter chez nous.

Voilà l'une des causes principales de la situation actuelle. Inutile de chercher une explication satisfaisante de la façon dont le Gouvernement a agi à l'époque. Il n'en existe

pas. Pour mettre en lumière l'attitude des cultivateurs, j'aimerais citer deux paragraphes d'une lettre que m'adresse la Fédération des agriculteurs du Manitoba, lettre qu'ont reçue le ministre des Finances (M. Abbott), le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre du Commerce (M. MacKinnon).

En voici un passage:

Les cultivateurs du Manitoba sont irrités d'apprendre qu'on vient d'abolir les prix maximums et les primes aux céréales secondaires. Cette mesure ne semble tenir aucun compte des besoins qu'éprouvent les éleveurs, les producteurs laitiers et les aviculteurs. Ces industries en ont déjà éprouvé des torts irréparables. Les cultivateurs continuent d'écouler les jeunes animaux et les reproducteurs.

Je rappellerai ici que l'an dernier, on a vendu 22,000 truies en quelques mois. Cette année, au cours de la même période, il s'en est vendu deux fois plus. Il faut en conclure que les éleveurs abandonnent cette industrie. La lettre de la Fédération de l'Agriculture ajoute:

Nous exigeons, dans l'intérêt des cultivateurs du Manitoba, que le gouvernement redresse immédiatement la situation en recourant à l'une des trois mesures suivantes: (1) négociation de nouveaux prix contractuels avec l'Angleterre de manière à absorber les hausses récentes du coût de production, (2) ouvrir le marché américain à l'exportation du bétail, (3) subventionner le producteur de bétail, de produits laitiers et de volaille afin de conformer leurs prix aux prix courants des céréales secondaires.

Je tiens ici à dire encore un mot au sujet du blé. A force de jouer avec la récolte de blé de la campagne de 1946, le gouvernement a fait perdre 77c. le boisseau aux producteurs de céréales. La perte cette année sera probablement d'un dollar le boisseau. Le gouvernement a fait perdre l'an dernier à ces cultivateurs 123 millions, soit un total de peut-être 300 millions pour ces deux années.

La Commission du blé doit demeurer. Cet organisme, c'est notre parti qui l'a institué au Canada et nous entendons le conserver. Mais laissons les cultivateurs choisir entre la Commission du blé et le marché libre. A compter du 1er août prochain que les cultivateurs aient l'alternative du prix de la commission ou du prix du marché libre. Je n'ai jamais appuyé la Bourse des céréales et je n'en ai jamais reçu d'appui et pendant vingt années j'ai été membre du gouvernement de cette province. En réalité, elle a fait la lutte à notre parti lors des dernières élections fédérales. Je ne suis pas son porte-parole en ce moment, monsieur l'Orateur. Si le cultivateur peut obtenir le prix du marché libre par un autre moyen, mettons-le à sa disposition. Cependant, si nous devons permettre à des gouvernements et des organismes de l'Etat de spéculer sur les céréales des cultivateurs et de